

Boost T Vacances
Animations sportives, éducatives et culturelles

▪ **Les objectifs de ce nouveau dispositif sont multiples :**

► Pour les territoires :

- Dynamiser les territoires des intercommunalités pendant les vacances.
- Offrir une animation sportive et culturelle de proximité, encadrée, pour chaque activité.
- Créer du lien entre la population locale, les collectivités et les professionnels de chaque secteur (sport, éducation, culture) du Département de Seine-et-Marne.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20170519-lmc100000015606-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/05/2017
Réception Préfet : 23/05/2017
Publication RAAD : 23/05/2017

► Pour les directions du Département de Seine-et-Marne :

- Concevoir et mettre en place un nouveau projet d'animation avec une approche transversale au sein de la Direction générale adjointe de l'éducation (directions de la culture, de l'éducation et des sports et de la jeunesse).
- Créer du lien entre la population locale, les collectivités et les structures associatives locales, les professionnels de chaque secteur (sport, éducation et culture) et le Département de Seine-et-Marne.

▪ **Les territoires ciblés :**

- Les intercommunalités et les villages composant ces territoires.

▪ **Les publics concernés :**

- Les enfants et les jeunes âgés de 5 à 17 ans, en individuels ou en accueils collectifs (ALSH, structures pour les jeunes, associations sportives, éducatives et culturelles, ...).

▪ **Les périodes envisagées :**

- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi.
 - En juillet sur les vacances estivales.
 - Et éventuellement une semaine sur les vacances de la Toussaint et/ou celles de printemps.

▪ **Horaires de l'animation :**

- De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

▪ **Les activités proposées :**

- Des ateliers sportifs, éducatifs et culturels seront proposés en alternance aux enfants et aux jeunes.
Ces ateliers seront encadrés et animés par des professionnels de comités sportifs départementaux et de structures éducatives et culturelles.

▪ **Les engagements des différents partenaires :**

► Les intercommunalités :

- Présélectionner les sites pouvant accueillir les ateliers sur leur territoire,
- Mettre à disposition gracieusement des équipements et des locaux sécurisés permettant de développer les ateliers sportifs et culturels,

- Apporter un soutien logistique et matériel pour la mise en place des différentes animations,
 - Assurer la diffusion des supports de communication sur l'ensemble de leur territoire,
 - Mettre en place chaque jour la signalétique au sein des communes afin d'orienter les participants vers les lieux d'activités,
 - Prendre en charge les repas et les boissons des intervenants sur la pause méridienne.
- Les comités sportifs départementaux et les structures éducatives et culturelles :
- Mettre à disposition des professionnels qualifiés et compétents pour chacune des activités,
 - Préparer et mettre en place des ateliers sécurisés avec un contenu pédagogique différencié prenant en compte les différentes tranches d'âges (enfants et jeunes âgés de 5 à 17 ans).
- Le Département de Seine-et-Marne :
- Coordonner l'ensemble du dispositif « Boost T Vacances » (animations sportives, éducatives et culturelles),
 - Mettre en place des conventions à titre gracieux entre le Département et les intercommunalités,
 - Apporter un soutien financier aux comités sportifs départementaux et aux structures éducatives et culturelles pour les différents ateliers mis en place et animés par les intervenants professionnels. Cela prendra forme dans le cadre de conventions entre le Département et les comités sportifs ou structures éducatives et culturelles.